

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Jurançon (64110)

Réponses de N Savary Au Nom de Janine Dufau-Pouquet, au nom de la liste « Jurançon avec vous »

— le 08/03/2020 à 15:29 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 120000 euros

Nous mettrons en place un comité « mobilités actives » qui se réunira tous les 2 mois, en présence des associations d'usagers. Mais ne connaissant pas la sante financière de la commune de Jurançon, nous ne pouvons nous engager sur un budget précis alloué aux mobilités actives.

Action n°2 : je m'engage

Mesurer la part modale des déplacements actifs et planifier avec volontarisme l'augmentation de cette part modale.

Ambitionner que le vélo soit utilisé pour 10 % des déplacements en 2024 et 15 % en fin de mandat.

Nous mettrons en place un comité « mobilités actives » qui se réunira tous les 2 mois, en présence des associations d'usagers. Mais ne connaissant pas la sante financière de la commune de Jurançon, nous ne pouvons nous engager sur un budget précis alloué aux mobilités actives.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Nous mettrons en place un comité « mobilités actives » qui se réunira tous les 2 mois, en présence des associations d'usagers. Ce comité sera dirigé par un élu dédié aux mobilités actives. Un technicien référent sera aussi désigné et formé pour être le point focal concernant les aménagements qui en découleraient.

Action n°4 : je m'engage

Après chaque rénovation d'espace public (voirie, place, parc), procéder à une inauguration à vélo, en présence des associations liées au déplacement à vélo et des services responsables de la rénovation.

Après chaque rénovation ou construction d'un équipement dédié aux mobilités actives, les associations d'usagers concernées seront conviées à son inauguration.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau express vélo. Contribuer au sein de l'agglomération de Pau à l'implémentation de ce réseau sur Billère : 6 grandes lignes cyclables pénétrantes et transversales de l'agglomération, reliant sans détour les grands pôles, connectées avec les dessertes cyclables locales. Ces lignes devront être composées exclusivement de vélorues ou de pistes cyclables sécurisées confortables et prioritaires. Elles devront aussi être capables d'absorber un trafic important de vélos (larges)...

Au sein de l'agglomération, les conseillers communautaires de Jurançon œuvreront activement pour la mise en place d'un réseau cyclable cohérent et efficace

Action n°6 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- Avenue du Corps Franc Pommies
- Avenue Gaston Cambot
- Rue Ollé Laprun
- Avenue de Gelos
- Rue Henry IV, N134

A l'échelle de l'agglomération, l'ensemble des voies identifiées comme axe de transit automobile sur notre plan de hiérarchisation de la voirie devront être équipées de ce type de voies cyclables. De façon générale, les axes cyclables de ces voies ne doivent pas être des couloirs de bus partagés, ni des voies vertes ou de simples marquages au sol, mais bien des pistes cyclables en site propre.

L'ensemble de ces voies n'est pas de la responsabilité de la commune, mais de la communauté d'agglomération ou de l'état. Cependant, à chaque fois que des travaux de voirie sur des voies communautaires seront entrepris, des propositions seront portées par la commune pour y intégrer des cheminements cyclables et piétons dédiés séparés les uns des autres et des voitures. Nous veillerons ainsi au respect strict de la loi LAURE.

Action n°7 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité :

- Gare
- Hotel de Ville
- Atelier du Neez
- Parc des rives du Gave
- Véloroutes,
- Collège et écoles

Un plan global sera constitué mettant en lien les polarités attractives de la commune (équipements publics, commerces) et zones d'habitat.

De plus, une politique de signalétique spécifique, à destination des piétons et des vélos, indiquant non pas les distances mais les temps de parcours (ex : place du Junqué : 2 min à vélo, 5 min à pied) sera mise en place.

Action n°8 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines

- Pau
- Billère
- Gelos
- Gan
- Laroin.

Une connexion de qualité avec la Véloroute V81 (est-ouest), et la véloroute de la vallée d'Ossau (sud) est un élément important pour permettre au déplacement à vélo de rayonner au delà des communes limitrophes.

Les cheminements cyclables mentionnés à la question précédente intégreront des connexions avec ceux des communes limitrophes et avec les deux véloroutes qui traversent la commune.

Action n°9 : je ne m'engage pas

Mettre le vélo au cœur du réaménagement de la place du Junqué

- En supprimant les transits automobile sur la place
- En réservant l'Avenue Charles de Gaulle aux mobilités actives (piétons-vélos) et aux transports en commun,
- En transformant la place du Junqué en zone apaisée pour redynamiser le commerce et la vie de quartier,
- En facilitant son accès depuis Pau, Gelos, Gan et les rives du gave.

La place du Junqué fera l'objet d'une attention particulière car c'est le cœur de notre ville de Jurançon. Une place plus importante sera donnée aux piétons, aux vélos, et à la vie de la place en général. Une réflexion sera menée avec les Jurançonnais, et un projet de réaménagement global sera construit. Ce projet aura pour objectif :

- De réduire le trafic automobile de transit au profit d'un trafic de proximité favorable aux commerces. La modification du plan de circulation fera partie des propositions concrètes pour y parvenir.
- De limiter la vitesse des voitures atteignant la place par des aménagements spécifiques : zones de rencontre, vélorues, ralentisseurs, chicanes, ...
- De sécuriser les déplacements piétons et cyclables : élargissement des trottoirs, création d'aménagements cyclables dédiés et connectés
- De redynamiser la place : agrandissement des terrasses des commerces côté Ouest, agrandissement du jardin pour enfant, dynamisation du stationnement pour offrir plus de places disponibles (arrêts minutes, respect de la zone bleue, etc...).

Action n°10 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Les aménagements cyclables et piétons seront nettoyés avec un soin particulier tout au long de l'année pour en garantir la visibilité et la sécurité.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°11 : je ne m'engage pas

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Implanter des impasses débouchantes piéton vélo, ou des sens uniques dans les quartiers résidentiels pour supprimer le trafic de traversée :

- ~~R~~ue Amédée Rousille : impasse au croisement Av Gal Dauture
- ~~R~~ue du colonel Gloxin : impasse au croisement Rue Jacques Terrier
- ~~R~~ue de la croix du prince : impasse au croisement rue marcel Cerdan
- ~~R~~ue Frantz Toussaint : impasse au croisement rue Alfred de Vigny
- ~~R~~ue de la place du Junqué : suppression, et liaison du jardin d'enfant au reste de la place
- ~~R~~ue Massenet : sens unique vers la place du Junqué
- ~~A~~venue Charles de Gaulle réservée aux mobilités actives et aux transports en commun

Dans les quartiers de la commune non cités ci-dessus, il faut construire avec les habitants des plans de circulation visant à y supprimer le trafic de traversée.

Nous partageons le même objectif, réduire le trafic de transit. Pour cela, nous proposons les aménagements suivants :

- ~~R~~ue Massenet à sens unique vers la place du Junqué, et en zone de rencontre à partir de l'église.
- ~~A~~venue Charles de Gaulle en zone de rencontre.
- ~~R~~ue Louis Daran en zone de rencontre entre le pont sur le Neez et la place du Junqué
- ~~X~~

Au-delà de ces aménagements, des plans de circulation au cœur des quartiers résidentiels seront débattus et discutés avec les riverains avec pour objectif d'y supprimer le trafic de transit pour les apaiser et les sécuriser.

Action n°12 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Nous suivrons la législation en vigueur.

Action n°13 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Tous les quartiers entre les grands axes de transit sont aménagés en Zone 30 ou Zone de Rencontre

A l'issue des actions n°11, tout le cœur de village sera en zone de rencontre et les axes d'accès en zone 30. Les quartiers résidentiels, libérés de leur trafic de transit seront également aménagés en zone 30.

Action n°14 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Les contresens cyclables et les cédez le passage cyclables (dans toutes les directions) seront généralisés et signalisés pour les automobilistes.

Les sas vélo seront généralisés au fur et à mesure de l'entretien des peintures de voirie.

Action n°15 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Ecole Jean Moulin : Une expérimentation sera menée, en collaboration avec les associations de parents d'élèves et les riverains, pour tester la fermeture au trafic automobile de la rue Jean Moulin entre la rue du Gave et l'avenue Gaston Cambot, pendant les horaires d'entrée et de sortie des élèves.

Cela est à regarder dans le cadre d'une réflexion globale sur les sens de circulation (question du sens unique de la rue Massenet entre autres).

Ecole Louis Barthou : A l'occasion des réflexions sur les travaux du cœur de ville (presbytère) des discussions avec les riverains et les associations de parents d'élèves seront engagées afin de revoir le plan de circulation du quartier autour du parking de la médiathèque. Ce nouveau plan de circulation devra être compatible, entre autres, avec une fermeture au trafic

de la rue Louis Barthou entre la rue de Borja et le parking de la médiathèque pendant les horaires d'entrée et de sortie des élèves.

Des réflexions autour de l'école St Joseph et du collège Gabard seront menées avec les associations de parents d'élèves et les riverains pour en sécuriser les accès, tout en réduisant les nuisances aux riverains.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°16 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

50 arceaux vélos seront installés dans la commune durant le prochain mandat.

Action n°17 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Chaque école publique sera équipée d'un parking vélo sécurisé et accessible pendant toute la plage horaire d'accueil de enfants, afin qu'ils puissent venir et repartir de l'école en vélo

Action n°18 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

L'interdiction de stationnement motorisé à moins de 5m d'un passage piéton sera appliquée en anticipation lorsque des travaux en cours le permettent. Cet espace sera mis à profit pour y intégrer des arceaux de stationnement quand cela sera pertinent.

Action n°19 : je ne m'engage pas

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Si encore intégrable dans le PLUI 2019 (comme Pau a Vélo l'a déjà suggéré pendant l'enquête publique)

Le PLUI a été voté. Toutefois, dans le cadre d'une future modification, cela sera à étudier.

Action n°20 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Nous soutiendrons auprès de la communauté d'agglomération l'augmentation de la flotte de vélos électriques en prêt longue durée.

Action n°21 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Nous favoriserons l'accès à des locaux pour les associations visant à promouvoir les mobilité actives.

Promouvoir une culture vélo

Action n°22 : je suis indécis-e

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Chaque école publique sera équipée d'un parking vélo sécurisé et accessible pendant toute la plage horaire d'accueil de enfants, afin qu'ils puissent venir et repartir de l'école en vélo.

Action n°23 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

L'apprentissage du vélo à l'école est déjà une réalité dans notre commune. Nous accompagnerons les écoles dans la pérennisation de ces démarches.

Action n°24 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Des pistes d'apprentissage seront tracées au sein des écoles pour permettre un apprentissage à l'école.

Action n°25 : je ne m'engage pas

Installer des compteurs de passage vélo, affichant un score lisible par le public, et situés à des points emblématiques de la ville.

La part modale des différents moyens de transport sera mesurée, soit par comptages annuels, soit par installation de compteurs, sur les axes de déplacement principaux de la commune.

Action n°26 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Plusieurs des membres de notre équipe sont déjà convertis aux mobilités actives, marche ou vélo, et sont membres de Pau à Vélo. Nous nous efforcerons d'être encore plus nombreux à les pratiquer au cours du mandat à venir.

Action n°27 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Nous nous engageons à aménager les activités des services municipaux pour les rendre compatible avec un usage plus fréquent des vélos qu'ils possèdent déjà.

Action n°28 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Tous les ans le 22 septembre, une journée où le trafic motorisé est très restreint ou interdit sur la commune.

De façon générale, des expérimentations ponctuelles et/ou locales (comme une journée sans voiture par exemple) seront réalisées, et permettront d'évaluer certaines modifications du plan de circulation.

Action n°29 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Les polices municipales et communautaires seront mises à contribution pour verbaliser ces actes illicites.

Action n°30 : je suis indécis-e

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Des communications régulières seront réalisées vers les habitants pour

- Expliquer les droits et les devoirs de chacun (piétons, cyclistes, automobilistes), afin que la cohabitation soit la plus harmonieuse possible

- Informer sur les travaux en cours et d'éventuels nouveautés/spécificités : contresens cyclable, cédez le passage au feu, sas vélo, traversée de chaussée en zone 30, en zone de rencontre, ...

Commentaires généraux

Après 12 ans d'absence d'investissement pour redynamiser le bourg de Jurançon ou pour y développer les mobilités actives, il est temps de construire un projet d'envergure pour notre commune avec une vision de long terme. Un projet redonnant de l'attractivité et du dynamisme à notre bourg et favorisant le développement des commerces de proximité jurançonnais.

Le projet porté par notre liste, « Jurançon avec vous », s'articule autour de la création d'une grande zone de rencontre autour de la place du Junqué. Dans une zone de rencontre, la circulation, limitée à 20 km/h, est libre et partagée entre piétons, cyclistes et voitures.

La création de cette zone de rencontre sera évidemment réalisée en concertation avec les Jurançonnais, et accompagnée de mesures pour développer les mobilités actives (marche et vélo) comme vous pourrez le voir dans nos réponses au présent questionnaire.